

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020

Présents : Stéphane CLOIX, Jean-François COMBESCOT, Louis DINTRANS, Michel FONTAN, Baptiste HANSE, Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS, Dominique PAPOT, Jérôme SALLES, Karen TUAL.

Absents : Christina CHEVALIER, Laëtitia KLIMINE (procuration J SALLES), Jérôme LENDRES (procuration L DINTRANS).

Secrétaire : Michel FONTAN.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Point sur les affaires juridiques de la commune.

-Monsieur le Maire déclare au Conseil que le recours contre la décision de l'État ne reconnaissant pas la commune d'Andrest en état de catastrophe naturelle suite aux intempéries de décembre 2019 a été porté par l'avocat de la commune Maître Julien SOULIE au Tribunal Administratif de Pau.

-Le Conseil décide de faire appel à un expert afin d'évaluer l'origine des désordres issus de l'infiltration d'eau pluviale par la toiture dans le bâtiment de l'école.

-Monsieur le Maire envisage l'édiction d'un arrêté concernant la lutte contre la végétation envahissant le domaine public. Certains propriétaires n'entretenant par leurs terrains, il est envisagé de leur rappeler leurs obligations, tout particulièrement quand la végétation est susceptible de constituer un danger pour les usagers de la voie publique.

-Une réunion se tiendra le 9 octobre à la mairie avec les représentants des communes de Siarrouy et Talazac, connectées à la station d'épuration d'Andrest, et de VEOLIA EAU afin de d'évaluer le coût de traitement des boues qui sont soumises à une nouvelle réglementation issue de la crise sanitaire de la COVID-19.

Le Conseil sera informé des suites données à ces quatre affaires.

2. Rapport annuel 2019 du délégataire du service public de l'assainissement collectif.

La commune d'Andrest a confié à la société Veolia Eau par contrat de concession la dépollution, la gestion de clientèle, le relèvement et la collecte des eaux usées pour une durée de trente ans (23-10-2003 au 22-10-2033).

Les faits marquants de l'année 2019 sont les suivants :

- 1504 habitants desservis (nombre en baisse)
- 2200 habitants au maximum peuvent être desservis
- 724 abonnés (nombre en hausse)
- 14 km de réseau (nombre en baisse)
- 110 669 m3 d'eau traitée (en baisse)
- Prix du service de l'assainissement au m3 au 01-01-2020 :2.39€ TTC (en hausse)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de prendre acte du rapport du délégataire 2019 de Veolia Eau pour l'assainissement collectif communal.

-demande à VEOLIA EAU, dans le cadre du contrat de concession, de réaliser plus régulièrement des passages à caméra et à la fumée du réseau afin d'identifier et de prévenir tout dysfonctionnement, de nettoyer plus régulièrement le réseau d'assainissement, de remplacer les regards en mauvais état et tout particulièrement leurs joints et de notifier à l'avance le passage des équipes de VEOLIA EAU et de rendre un rapport écrit et/ou informatisé des travaux réalisés afin que les élus soient informés précisément des interventions effectuées.

3. Proposition d'assiette de coupes de bois (ONF) – Exercice 2021.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale bénéficiant du Régime Forestier.

Il est proposé de procéder en 2021 à la coupe réglée mixte (une partie du volume de la coupe mise en vente et une partie du volume de la coupe mise en délivrance) sur pied de la parcelle 5A.

La coupe prévue pour la parcelle 5B est reportée car le niveau du capital forestier y est insuffisant.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de laisser à l'ONF la gestion de la vente (par foyer) de ce bois et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4. Participation au Fonds de Solidarité Logement 2020.

Monsieur le Maire fait part aux élus d'une lettre du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées sollicitant la commune afin qu'elle verse une contribution volontaire d'un montant de 418.80 € au profit du Fonds de Solidarité Logement pour l'exercice 2020.

Le Conseil après avoir délibéré, décline à l'unanimité, le versement de cette somme car la commune n'a pas prévu la somme au budget de l'exercice en cours et que des économies sont nécessaires pour faire face aux projets présents et futurs de la collectivité.

5. Questions diverses.

-Monsieur le Maire remercie Monsieur Stéphane CLOIX, conseiller municipal, qui réalise une étude pour rationaliser la consommation électrique de la commune.

Par ailleurs, la commune va demander à l'entreprise EDF de continuer à souscrire aux tarifs réglementés de l'électricité sachant qu'au 1^{er} janvier 2021 une partie des collectivités seront soumises à l'obligation d'opter pour un contrat à la tarification dérégulée.

La commune rentre dans les cas où son contrat peut demeurer sous la tarification réglementée (nombre d'agents inférieur à 10 effectifs et compte administratif inférieur à deux millions d'euros).

-La société INFOCOM va réaliser, sans aucun frais pour la collectivité, un plan actualisé de la commune qui sera financé par la publicité et distribué en 2021 auprès des habitants.

-La nouvelle aire de jeux d'Andrest a été officiellement inaugurée il y a quelques jours par les membres de l'ancienne et de la nouvelle équipe municipale.

Le succès de cet équipement est enthousiasmant. Enfants et parents s'y retrouvent après les cours et en fin de semaine.

-L'association des Anciens Combattants d'Andrest propose à la commune d'entretenir les monuments mémoriels. La commune remercie les membres du collectif et leur fournira le matériel nécessaire afin de mener à bien ces travaux.

La séance est levée à 22h25.